



**Vous aidez un enfant à remettre son anorak.
La fermeture éclair vous "reste dans les
mains"...**



**Vous faites l'objet d'un harcèlement de la part d'une famille qui
vous reproche que les récréations sont "mal surveillées"...**



Vous vous interrogez sur vos responsabilités pendant le "temps de cantine"...



**Vous confisquez le téléphone portable d'un élève, au retour de la
récréation son appareil a disparu...**



**Vous vous heurtez à la porte de votre salle de cours en voulant la fermer.
Vos lunettes sont brisées...**



**Vous empruntez des ouvrages pour votre classe à la Médiathèque.
Ceux-ci sont dégradés suite à la chute d'un vase contenant de l'eau...**



Vous êtes mis en cause par des parents qui estiment que vous n'avez pas été suffisamment réactif lors de la chute de leur enfant dans la cour de récréation...

Vous êtes victime de propos mensongers et diffamatoires de la part de parents d'élèves dans un forum de discussion...



Vous avez été victime d'une chute d'escalier dans votre établissement, vous avez une entorse du genou, séquelles importantes. Vous obtenez seulement 3% d'IPP...



**Vous laissez tomber le caméscope de votre établissement.
Le montant de réparation est équivalent au montant de la franchise...**



**Vous faites l'objet d'une convocation en gendarmerie suite à
une plainte de parents consécutive à une agression sexuelle
dont aurait été victime leur enfant pendant la récréation...**



**Vous êtes assigné(e) devant le Tribunal des Prud'hommes par un personnel de
votre établissement suite à la décision de mettre fin à son contrat...**



**Vous demandez à un élève de se ranger. Celui-ci
vous insulte, vous bouscule et vous menace de
mort...**



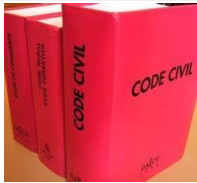
Vous faites l'objet d'un dépôt de plainte de la part de parents qui vous accusent d'avoir frappé leur enfant...



Vous avez besoin, en raison de la pénibilité de votre activité professionnelle, d'un matériel orthopédique adapté...



Vous vous retrouvez brutalement seul(e), avec 3 enfants et en grande difficulté financière en raison de charges importantes...



Vous avez un problème privé grave, vous avez besoin d'un conseil juridique...



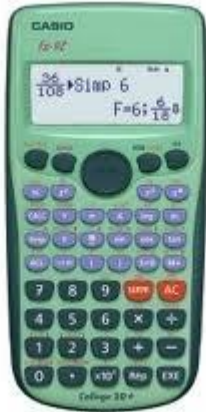
Vous avez un vêtement qui se trouve endommagé à la suite de la projection d'un liquide de nettoyage que vous utilisez lors de votre fonction...



Vous retenez par son blouson un élève qui allait en frapper un autre. Son vêtement est déchiré...



Vous avez gardé les lunettes d'un élève pendant une séance de sport. Au retour celles-ci ont disparu...



Vous empruntez la calculatrice d'un élève pour la confier à un autre élève qui a oublié la sienne, lors de la restitution, le premier vous fait constater qu'elle ne fonctionne plus...



Vous avez un élève qui se blesse sérieusement en atelier de menuiserie car il n'a pas respecté vos consignes de sécurité...



Vous avez des élèves qui se livrent à des dégradations lors d'un voyage scolaire...



Vous faites l'objet d'une main courante, d'une lettre de dénonciation calomnieuse adressée au Ministre de l'Education Nationale, à l'Inspecteur d'Académie... de la part d'une mère d'élève qui vous accuse d'insulter son enfant...

Les collègues qui se sont retrouvé(e)s dans une de ces situations ont appelé l'Autonome 28.

Leur situation a été immédiatement prise en charge.

Parce que tous les personnels exerçant dans les établissements de l'enseignement public ont besoin d'une "couverture" liée aux risques professionnels quotidiens, l'Autonome 28 existe depuis 1907.

Elle est une association qui pratique avant tout la solidarité.

L'adhésion à celle-ci est annuelle. Nous ne pratiquons pas la reconduction automatique...